



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 14 mai 2014, le Conseil communal de MIES

- **autorise** la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le préavis n°3/2014 et de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 50 000 à financer par la trésorerie courante et à amortir sur 5 ans.
- **accepte** d'octroyer un crédit de CHF 1 700 000 pour l'acquisition du bien-fonds (parcelle n°21) et la réalisation de trois petits appartements et de financer cet investissement de CHF 1 700 000 par un emprunt bancaire. Cet investissement sera amorti sur une durée maximale de 50 ans.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.

Mies, le 14 mai 2014

Le Président

Y. LUGINBÜHL

Le Secrétaire

D. BEYELER